

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/C-DIR/CIPM/2022 DU 22/09/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNITE (DEUXIEME PHASE) DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA, EN PROCEDURE D'URGENCE.FINANCEMENT : EXERCICE 2022

1.Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le Maire de la Commune de DIR, Autorité Contractante, lance pour le compte de l'Etat du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de Constructi on d'un bloc maternité (Deux ième phase) dans la Commune de DIR, Département du MBERE, région de l'ADAMAOUA, en procédure d'urgence.

2.Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive ;

- les travaux Préliminaires ;
- les terrassements ;

- le béton armé en élévation ;
- les enduits, chapes et divers ;
- le faux – plafond ;
- les revêtements scellés ;
- la menuiserie bois ;
- la menuiserie métallique ;
- les peinture et vitrerie ;
- l'électricité ;
- les fluides (Plomberie sanitaire et assainissement).

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de ; **Trente – cinq Millions (35 000 000) de francs CFA** Toutes Taxes Comprises.

4.Allotissement

Sans objet.

5.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de Bâtiment et de Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

6.Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics de la République du Cameroun, l'exercice 2022 sur la ' ligne d'imputation budgétaire

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commission Inteme de Passation des Marchés Publics de DIR sis à la Mairie de DIR, TEL : 672 20 35 25.

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat de la Commission Inteme de Passation des Marchés Publics, sis la Mairie de DIR, TEL : dès publication du présent avis, contre versement

d'une somme non remboursable de **Cinquante – un milles (51 000) Francs CFA** délivrée par le Receveur des finances de DIR.
Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Mairie de DIR, TEL : 672 20 35 25 au plus tard **le 13/10/2022 à 14 heures**, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 016/AONO/C-DIR/CIPM/2022 DU 22/09/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNITE (DEUXIEME PHASE) DANS LA COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE L'ADAMAOUA, EN PROCEDURE D'URGENCE.

À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

10. Délai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de **03 mois calendaires** ; Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le ministre en charge des finances et d'un montant égal à **Sept – cents milles (700 000) de francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les

soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps **le 13/10/2022 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de la Mairie de DIR. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance de l'offre concernée.

14.Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet pour absence de :

- L'attestation de non-redevance ;
- L'attestation de non-faillite ;
- L'attestation de non-exclusion des marchés publics ;
- La caution de soumission ;
- La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
- L'attestation de domiciliation bancaire.

b) Dossier Technique pour absence de :

- L'attestation de visite des lieux ;
- Un Conducteur des Travaux ayant la qualification exigée dans

le dossier d'Appel d'Offres ;

– Une note d'organisation et méthodologie,

c) Dossier financier incomplet pour absence de :

– Une soumission ;

– Le bordereau des prix suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;

– Le détail quantitatif et estimatif des travaux;

– Les sous détails des prix et la décomposition des prix forfaitaires et frais de chantier,

d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée

e) N'avoir pas obtenu au moins un total de 75%.

2- Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur 34 critères sur la base des critères essentiels ci-dessous :

– L'attestation de capacité financière d'un montant au moins égale à 20 000 000 FCFAoui/non ;

– Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe oui/non;

– Organisation méthodologique et planning des travaux : cohérence entre la durée des tâches et le rendement oui/non ;

– Les références de l'entrepreneur dans les travaux similaires oui/non ;

– La disponibilité du matériel et des équipements essentiels oui/non ;

– L'expérience du personnel d'encadrement (conducteur des travaux et chef de chantier) oui/non.

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.

15.Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la commission interne de Passation des Marchés auprès de la Mairie de DIR, TEL :

[Télécharger la pièce d'origine](#)

DIR Le 22-09-2022
Le MAIRE
HOUSSEINI ISSA